

Approvisionnements de bord et fournitures d'aéroports - 11.2.3.10**Ref. Appro fournitures**
Durée : 0.5 jour(s) / 3.5 heures

Formation 11.2.3.10 : Contrôles de sûreté sur le courrier et le matériel des transporteurs aériens, les approvisionnements de bord et les fournitures d'aéroport autres que l'inspection / filtrage
Durée : 3h30 Hors validation des compétences.

Avertissement :

Avant d'accéder à une formation prévue aux points 11.2.3, 11.2.4 et 11.2.5 de l'annexe du règlement (UE) 2015/1998 susvisé, un agent doit avoir subi avec succès la vérification de ses antécédents prévue au point 11.1.3 de ladite annexe.

(Dispositions réglementaires européennes et nationales en vigueur) - obligation de l'employeur.

*** Pour les formations intra entreprise : la liste des stagiaires ainsi que le type de formation (initiale/périodique) doivent être communiqués par les prescripteurs en amont de la formation,**

**Pré-requis :**

Maîtrise orale et écrite de la langue française.

**Personnes concernées :**

Personnes qui effectuent, sur le courrier et le matériel des transporteurs aériens, les approvisionnements de bord et les fournitures d'aéroport, des contrôles de sûreté autres que l'inspection / filtrage

**Objectifs :**

La formation doit permettre d'avoir une connaissance des mesures de sûreté applicables dans le cadre de l'activité COMAT / COMAIL, approvisionnements de bord & fournitures d'Aéroports

**Programme :**

MDC-001 : a) connaissance des actes d'intervention illicites déjà perpétrés dans l'aviation civile, des attentats terroristes et des menaces actuelles;
MDC-013 : b) connaissance des prescriptions légales applicables;
MDC-030 : connaissance des éléments contribuant à la mise en place d'une culture de sûreté solide et résiliente sur le lieu de travail et dans le domaine de l'aviation
MDC-031 : connaissance de la menace interne et la radicalisation
MDC-042 : c) connaissance des objectifs et de l'organisation de la sûreté aérienne, [...]; [COMAT-COMAIL, AB, FA]
MDC-043 : c) connaissance [...] des obligations et des responsabilités des personnes qui effectuent des contrôles de sûreté; [COMAT-COMAIL, AB, FA]
MDC-065 : d) connaissance des procédures de contrôle des personnes et des circonstances dans lesquelles les personnes doivent être signalées ou invitées à justifier de leur identité;
MDC-091 : e) connaissance des procédures de notification;
MDC-123 : f) aptitude à identifier les articles prohibés;
MDC-135 : g) aptitude à réagir de manière appropriée en cas de détection d'articles prohibés;
MDC-127 : h) connaissance des moyens de dissimulation d'articles prohibés;
MDC-205 : i) connaissance des exigences de protection applicables au courrier et au matériel des transporteurs aériens, aux approvisionnements de bord et aux fournitures d'aéroport, selon le cas;

j) connaissance des exigences applicables au transport, le cas échéant.



Démarche pédagogique :

La formation est animée par un instructeur certifié par la DGAC disposant d'une qualification spécifique de formateur selon les procédures de qualification de Bureau Veritas - justifiant d'une expérience terrain confirmée dans le domaine concerné.



Evaluation et validation :

- Contrôle théorique de l'acquisition des compétences, évaluation sommative et formatives.
- Questionnaire à choix multiples (QCM) ou unique (QCU)
- Note minimale pour réussite à l'examen de 12/20



Le + :

La formation est dispensée par un instructeur certifié par la DGAC disposant d'une qualification spécifique de formateur selon les procédures de qualification de Bureau Veritas - justifiant d'une expérience terrain confirmée dans le domaine concerné.